

De quels enfants parle-t-on ?

Entretien avec
Serge Boimare
page 4



>> spécial
ASH

snuipp infos

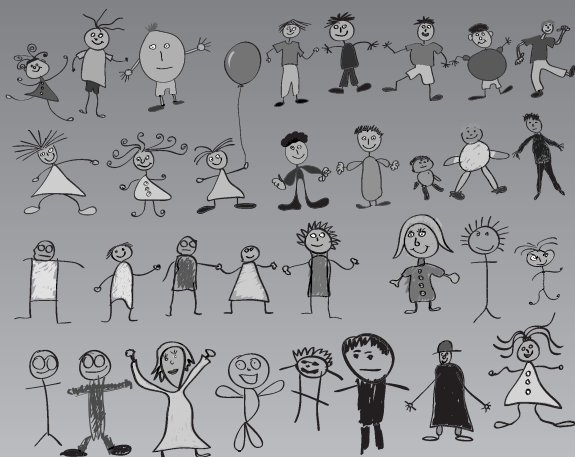


N° 94 - octobre 2011

édito

Ne pas se laisser faire !

La réussite de tous.



Sans modération !

Pour l'école, on ne doit pas se priver.



Jamais peut-être, l'ASH n'a autant été au cœur des transformations du système éducatif. Mais sous cette formule se cachent des réalités et des objectifs très différents. Sur le front de la scolarisation des élèves en situation de handicap, tous les acteurs saluent les progrès réalisés par l'école. Trop peu cependant soulignent que, dans bien des cas, ils sont le fruit de l'engagement personnel des enseignants, spécialisés ou non, des équipes, qui ont dû faire seuls, sans moyens supplémentaires ni formation. Et la mutation qui affecte le secteur médico-social se fait dans un contexte de réduction des coûts et des moyens humains, au détriment des jeunes et de leurs familles.

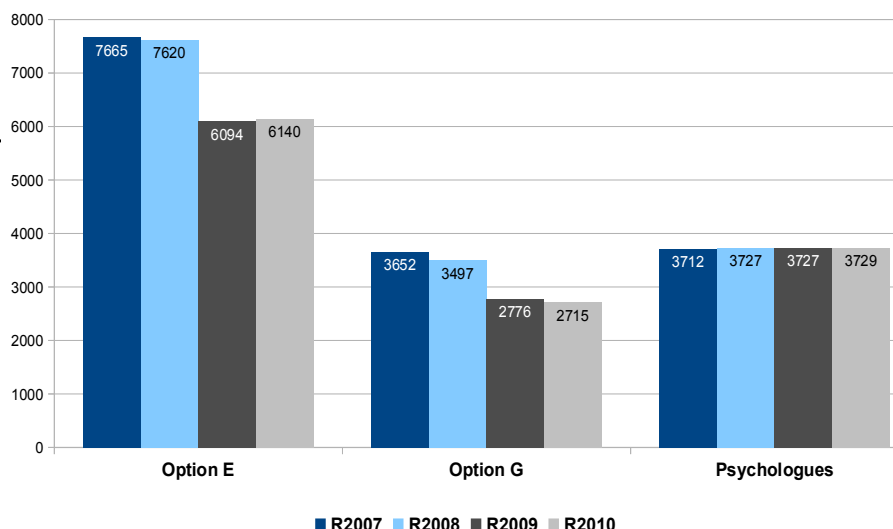
Quant aux Réseaux d'aides spécialisées, ils sont de nouveau la cible des réductions massives de postes : s'il n'y a plus de « plan », les marges laissées aux Inspecteurs d'Académie pour rendre des emplois ne laissent que peu de doute sur les secteurs qui seront visés. Plus que jamais, la mobilisation est nécessaire. Elle a débuté par la journée d'action unitaire du 27 septembre, elle se poursuit par les interpellations des parlementaires, les motions de conseils d'école, elle passe aussi par les élections professionnelles.

Chiffres de la rentrée : une situation contrastée

La rentrée est l'occasion de revenir sur les chiffres-clés du secteur

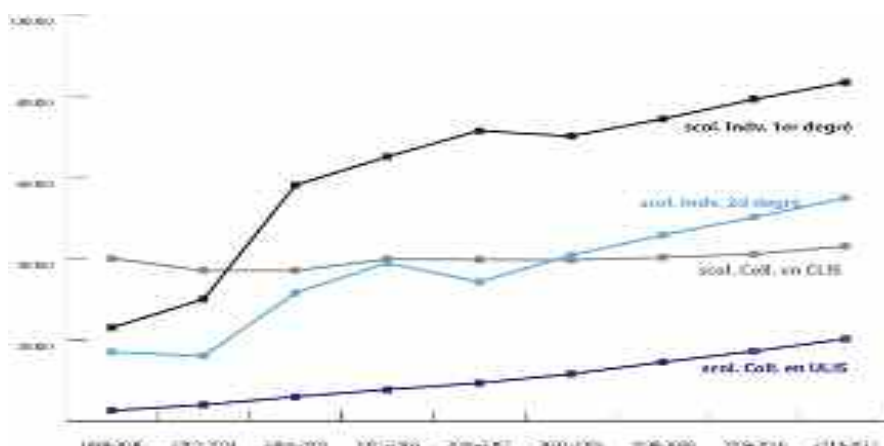
Postes RASED : en baisse

Si la baisse est moins visible que lors de la mise en oeuvre du plan « *Darcos* », en partie mis en échec, la baisse du nombre de postes de réseaux, surtout pour les E et les G, se poursuit. Surtout, l'absence de départs en formation compromet, à terme, leur pérennité. Enfin, les récentes annonces budgétaires font craindre, si rien n'est fait, de nouvelles suppressions massives.



Scolarisation des élèves en situation de handicap : en hausse

Depuis plus de 10 ans, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés à l'école ne cesse de progresser. Opérée bien avant la mise en oeuvre de la loi du 11 février 2005, cette évolution témoigne de l'engagement des associations et des familles, mais aussi des enseignants qui la plupart du temps, n'ont pas reçu de formation spécifique ni d'aides particulières.



CLIS

Cela devient malheureusement une habitude : on constate à chaque rentrée un dépassement d'effectifs dans les CLIS. Plusieurs départements (notamment le Loiret, l'Orne, la Haute Savoie ...) nous ont signalé des classes avec plus de 12 élèves. A Paris, l'académie a annoncé lors du CTP de rentrée, 33 élèves en attente d'une place en CLIS... Dans beaucoup de départements il manque des places dans les établissements médico-sociaux et suivant les politiques départementales, ces élèves sont affectés en classe ordinaire ou en CLIS.

Pour le SNUipp, il ne faut pas se résigner, mais demander l'application de la circulaire de 2009 : « *l'effectif des CLIS (...), est limité à 12 élèves* » et les moyens budgétaires nécessaires pour cette application.

Des enseignants référents du privé dans les établissements publics !

L'arrêté du 17 août 2006 relatif aux enseignants référents et à leurs secteurs d'intervention précise en son article 7 : « *L'enseignant référent est affecté dans l'une des écoles publiques ou l'un des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) de son secteur d'intervention* ».

Pourtant un Inspecteur d'Académie n'a pas hésité à nommer des enseignants référents du privé, sur des postes en collèges privés, tout en leur demandant d'intervenir sur des établissements publics. En effet, en faisant travailler ainsi des enseignants de l'enseignement privé, ce sont toujours autant de lignes budgétaires publiques récupérées.

Le SNUipp a donc rappelé les textes à cet IA et a demandé que ce soient des enseignants référents de l'enseignement public qui interviennent dans les établissements publics.

Cette mission relève du service public qui doit être suffisamment doté en moyens budgétaires pour pouvoir l'assurer.

Sommaire

Ce journal a été réalisé par

Michelle Frémont,
Emmanuel Guichardaz
Agnès Duguet

page 2-3. actualités
page 4. RASED : Elèves en difficulté
page 5. Action RASED
page 6-7. Handicap
page 8. Elections professionnelles

SNUipp infos, publication nationale mensuelle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et Pegg, 128 Bd Blanqui, 75013 Paris
Tél 01.44.08.69.30/email : snuipp@snuipp.fr
imprimé par nos soins
Prix du numéro : 0,80 €
CPPAP 0404 S 05288 ISSN 0183-0244
Directeur de publication : Michel Sévenier

Formations spécialisées

Les départs en stages de formations spécialisées continuent de subir les effets des suppressions de postes, malgré les dénégations du ministère.

Selon les propos du ministère à la CAPN du 14 juin 2011, « *la situation est équivalente à celle des années précédentes... pour les listes que nous maîtrisons* ». De fait, s'il s'agit de confirmer la baisse drastique enclenchée l'an dernier ! Car exception faite des options ABC qui affichent ensemble, en 2011, 85 départs contre 66 en 2010, le total des départs CAPA-SH continue sa descente : 1038 à cette rentrée contre 1237 en 2010, 1311 en 2009 et... 1854 en 2008. Les départs en D diminuent alors que près de 35 % des CLIS (environ 1500) n'ont pas d'enseignants spécialisés.

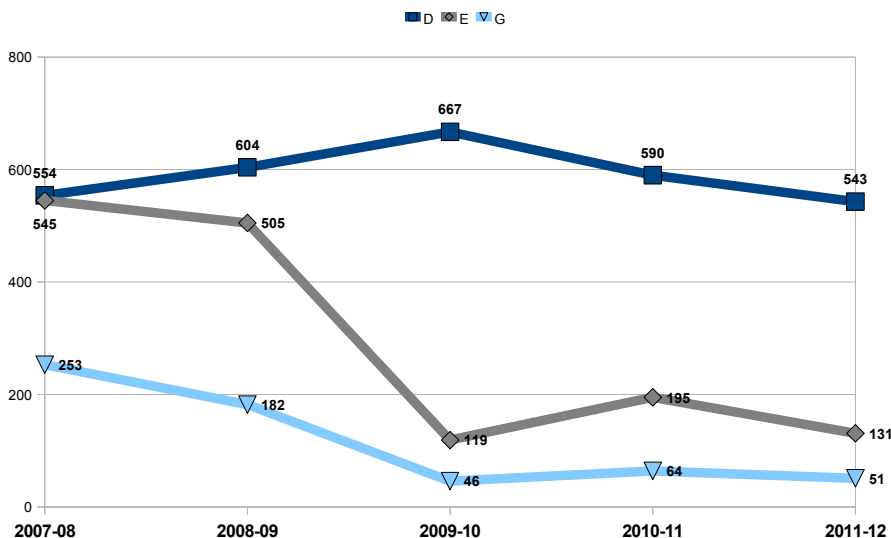
En E et G : le massacre continue et c'est avec cynisme que le représentant de la DGESCO l'a justifié par la probable absence de besoins de la part des IA !

Chute aussi pour le DEPS : 103 contre 109 alors que le nombre de postes vacants ne cesse d'augmenter. Chute enfin des DDEAS : 65 alors qu'on

comptait entre 110 et 120 départs en moyenne avant 2009. Cette évolution vide les centres de formation, voire les ferme (Grenoble pour le DEPS et Nantes pour le CAPA-SH « G »).

Les représentants des personnels à la CAPN ont rappelé dans une motion commune que « *les formations spécialisées, permettant d'obtenir une certification professionnelle, correspondent à des missions de l'éducation nationale* » qui « *organisent la réponse aux besoins éducatifs d'un certain nombre d'élèves* ». Ils ont interpellé le ministère sur l'avenir des formations et demandé notamment « *le maintien d'une véritable formation CAPA-SH (400 heures), le maintien de tous les centres de formation, la création de tous les postes nécessaires dans chaque option et des départs en stage à hauteur de tous les postes vacants dans un premier temps, puis à hauteur des besoins des écoles* ».

Départs en formation CAPASH



AGENDA

L'AFPEN (Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale) a tenu son 22ème congrès du 29 septembre au 1er octobre à Strasbourg. Le SNUipp y était représenté.

La FNAREN (Fédération Nationale des Associations des Rééducateurs de l'Éducation Nationale) a présenté, le 5 octobre à la Mairie de Paris, le film « Un parmi les Autres », qui présente l'activité des rééducateurs, produit par l'association. Renseignement sur www.fnaren.com

Les 20, 21 et 22 octobre, la **FNAME** (Fédération Nationale des Associations de Maîtres E) tient son congrès annuel à Rouen. A cette occasion, les membres du « Collectif Rased » (associations professionnelles, syndicats, associations de parents d'élèves) se rencontreront pour élaborer les suites de l'action dans ce secteur.

ULIS

Victimes de leur succès ? Les effectifs d'ULIS sont en hausse constante, et les quelques créations de postes ne suffisent pas à accueillir tous les élèves

Dans de nombreux départements (Seine-et-Marne où les 15 coordinateurs d'ULIS étaient en grève les 13 et 27 septembre derniers, Rhône, Corréze ...), les effectifs des ULIS dépassent les dix élèves, alors que la circulaire du 18 juin 2010 créant ces dispositifs stipule qu'« *il est souhaitable que le nombre d'élèves scolarisés au titre d'une ULIS ne dépasse pas dix* ».

Ce problème de dépassement d'effectifs lié au manque de places en ULIS depuis plusieurs années, se retrouve aussi dans le nombre important d'élèves orientés en ULIS et affectés en SEGPA. Ceci est d'ailleurs relevé dans le rapport du sénateur Paul Blanc sorti en juin dernier à l'occasion de la conférence nationale du handicap, sur la « *scolarisation des enfants handicapés* ». Il note qu'« *une partie des élèves handicapés du second degré sont scolarisés dans des structures particulières, les SEGPA et EREA (...). Ce point mériterait une analyse particulière, les SEGPA n'étant pas normalement des classes pour élèves handicapés mais pour ceux qui connaissent de grandes difficultés scolaires souvent accompagnées de présence dans un milieu social défavorisé. Le pourcentage d'élèves handicapés en SEGPA était de 6,1 % en 2005 ; il a atteint 14,3% en 2009 et 18% en 2010.* » Le rapport préconise donc un certain nombre de mesures, dont la poursuite du développement des ULIS.

Difficultés scolaires et élèves en difficulté

A la rentrée le système éducatif français était encore sur la sellette : système inégalitaire qui met d'autant plus les enfants en difficulté qu'ils sont issus de milieux populaires, compétition scolaire acharnée qui laisse de côté les jeunes les plus fragiles.

Selon une enquête du SNUipp (mars 2011), 60% des 6000 enseignants répondants évoquent l'hétérogénéité des classes comme une préoccupation majeure. Des conditions de travail dégradées apparaissent comme autant d'obstacles à la résolution des difficultés scolaires (hausse des effectifs, fin des maîtres supplémentaires, manque de temps, diminution des postes de RASED...) Les modalités mises en oeuvre depuis 2008 (AP, SRAN, dispositifs d'excellence...) n'ont pas produit les effets

annoncés... La qualité de l'enseignement et donc de la formation (!) compte, mais une approche globale de l'enfant/élève implique d'autres analyses et démarches dans le cadre d'un travail d'équipe incluant les personnels spécialisés des RASED. Il est urgent de reprendre la réflexion pédagogique et le débat professionnel sur ces questions.



Elèves en difficulté : remettre la pédagogie en réflexion

Entretien avec Serge Boimare, psychopédagogue, consultant auprès des écoles de la Ville de Genève

De quels enfants parle-t-on ?

Le problème majeur est celui des élèves en difficulté d'apprentissage de façon résistante et sévère. Ce sont les 15 % que l'école n'a jamais amené à une maîtrise suffisante des savoirs fondamentaux à l'issue de leur scolarité. Parmi eux, certains ont des problèmes qui se sur-ajoutent (comportement, troubles de la personnalité...). On estime à environ 5 % le nombre de ceux qui ont des difficultés psychologiques sévères qui expliquent leurs difficultés d'apprentissage.

Que penser des récents dispositifs et de leurs effets ?

L'explication de la difficulté d'apprentissage repose sur un malentendu fondamental. Nous voulons toujours en faire la conséquence d'un manque (de connaissances, de compétences ou de motivation...), alors que deux fois sur 3, il s'agit d'abord et avant tout d'un fonctionnement intellectuel singulier aménagé sur de l'empêchement de penser : c'est-à-dire d'un évitement du temps d'élaboration qui va avec l'apprentissage. Cet aveuglement nous amène à proposer des soutiens sous forme de compensation ou de rattrapage pour combler les lacunes. C'est ainsi que nous poussons ces élèves à améliorer leurs stratégies anti-

apprentissage ! L'école a été beaucoup engagée dans cette voie par les dispositions prises par Monsieur Darcos en 2008. Sachons que si le rattrapage est utile avec un élève sur 3, il aggrave les problèmes des deux autres.

La question de l'aide reste posée...

La première aide doit commencer dans la classe ordinaire. Pour moi, la classe hétérogène est la meilleure des classes à condition de proposer une pédagogie qui soutienne la pensée des élèves les plus démunis. Je crois beaucoup pour cela dans le « nourrissage culturel », qui débute toujours par de la lecture à haute voix, et dans l'entraînement à l'expression orale et écrite. Ces deux activités doivent construire un patrimoine commun dans la classe qui donne du sens et des racines aux savoirs et une véritable cohésion groupale. Malheureusement les enseignants ne se sentent pas toujours autorisés à pratiquer ainsi.

Quelle place pour les aides spécialisées ?

Pour moi l'utilité des RASED n'est plus à démontrer. Leur action devrait se centrer sur deux activités essentielles. La première : venir en aide aux 5 % d'élèves qui ont besoin d'un soutien plus personnel, disons plus psy-

chologique, pour arriver à accepter la situation d'apprentissage. Globalement c'est ce qu'ils font déjà. La seconde : organiser et animer la réflexion sur la pédagogie qui devrait avoir lieu dans toutes les écoles. Les enseignants qui sont confrontés aux élèves empêchés de penser souffrent. Devant cette situation particulière, ils se sentent vite coupables ou agressifs à l'égard de ces élèves souvent opposants et provocants. Ce n'est pas idéal pour vivre le métier. Les personnels des RASED par leur pratique et leur spécialisation ont une position de médiation qui n'est pas assez utilisée. Il faudrait une heure à une heure et demie par semaine pour ce travail de réflexion pédagogique, un temps rémunéré inclus dans l'emploi du temps des enseignants. Et les RASED doivent être les moteurs de cette co-réflexion. Cette idée, j'y tiens, car je la vois à l'oeuvre dans quelques écoles parisiennes et aussi à Genève : ça change la mentalité d'une école, ça permet aux enseignants d'être plus créatifs parce que le soutien de l'un à l'autre permet d'oser, de prendre des initiatives.

Pour les RASED, on ne doit pas se priver.



Action RASED

Le SNUipp avait estimé à près de 600 les nouvelles fermetures de postes RASED programmées pour la rentrée.

La journée d'action du 18 mai 2011, à l'initiative du SNUipp, et à laquelle s'étaient jointes les 3 associations professionnelles des RASED (FNAME, FNAREN, AFPEN), avait déjà permis d'interpeller le ministère sur cette situation.

Dès la fin août, le collectif RASED s'est réuni et a décidé d'appeler à la journée de grève du 27 septembre.

Il rendait public un communiqué commun à cette occasion.

D'autres initiatives sont prévues : interpellation des parlementaires, motions de conseils d'école, rencontres avec les parents, les enseignants... pour réaffirmer la nécessité de maintenir et développer les moyens nécessaires à la prévention et à la remédiation des difficultés scolaires.

Budget 2012 : Alerte rouge !

La nature des 5 700 suppressions de postes programmées pour la rentrée prochaine dans le premier degré commence à se dessiner. L'an dernier, la purge budgétaire avait prioritairement ciblé les postes « classes ». Cette année, les coups de ciseaux devraient être avant tout destinés aux postes d'enseignants RASED déjà bien affaiblis par plusieurs années de coupes claires.

Le ministère fait aujourd'hui peu de mystère sur ce scénario dévastateur. Il a clai-

rement affirmé que les postes « hors-classe », ressources pourtant essentielles pour les élèves et le fonctionnement de l'école, allaient être une cible privilégiée. Et pour cause ! La rue de Grenelle se doit de tenir l'engagement du président de la République de maintenir le même nombre de classes à la rentrée prochaine : à quelques encablures des présidentielles, l'Élysée ne veut pas revivre les mobilisations de parents, d'élus et d'enseignants contre les suppressions de classes.

Au final, le ministère a prioritairement trois types de postes dans son viseur : 700 postes d'intervenants langues, 3000 RASED et 2000 enseignants remplaçants. Des coups de rabots menacent aussi les conseillers pédagogiques. De plus, dans les écoles qui attendent des élèves supplémentaires, les ouvertures de classes seront impossibles et la scolarisation des moins de trois ans va poursuivre sa chute. Ainsi mise en œuvre cette politique laisserait des élèves en difficultés sans aide spécialisée, des classes sans remplaçants, des effectifs encore plus chargés.

Le SNUipp-FSU va poursuivre sa campagne d'interpellation des parlementaires contre le vote des suppressions de postes. Ce refus de ces nouvelles coupes budgétaires doit aussi s'exprimer fortement en votant massivement aux élections professionnelles du 13 au 20 octobre.

La réussite de tous.



Sans modération

Pour l'école, on ne doit pas se priver.



Un "complément" au "Guide pratique des parents"



Chaque année, le ministère de l'Éducation Nationale édite un "Guide Pratique", à destination des parents, dans lequel il "oublie" tout simplement le rôle des personnels des RASED !

Les associations professionnelles

des trois fonctions concernées (rééducateurs, maîtres E et psychologues scolaires) publient donc de leur côté, depuis deux ans, un complément... indispensable !

A diffuser sans modération.

DVD

Un parmi les autres



Un film produit par la FNAREN sur l'aide rééducative en RASED.

www.fnaren.com

Les suites de la conférence nationale du handicap



La conférence nationale du handicap qui s'est tenue en juin 2011 a surtout mis en avant la question de la scolarisation des élèves en situation de handicap et a été l'occasion d'un certain nombre d'annonces. Voici les principales :

Mise en place des assistants de scolarisation (ASCO).

Sous la double influence du rapport du sénateur Paul Blanc, et du rapport du CNCPH, le président de la république a annoncé la mise en place de 2000 Assistants de Scolarisation à la rentrée, dont le recrutement devra se poursuivre en 2012 et 2013, pour se substituer, à terme, aux contrats aidés et apporter une nouvelle forme d'accompagnement.

Cependant, cette année reste une année de transition, car les MDPH notifient encore un accompagnement individuel, leur mission reste donc inchangée.

Un chantier vient de s'engager, pour mettre en place le nouveau dispositif pour la rentrée prochaine, avec la constitution d'un groupe de travail, auquel participent des associations, ainsi que la FSU, en tant que rapporteur de la commission « éducation scolarité » du CNCPH. Ses conclusions sont attendues pour la fin de l'année 2011.

Formation des enseignants non-spécialisés.

L'éducation nationale propose d'apporter cette année une formation à l'enseignement en direction des jeunes en situation de handicap, par type de trouble. Seul bémol, et de taille : cette formation aura lieu essentiellement en « distanciel », c'est-à-dire par l'intermédiaire de supports numériques (DVD, sites internet...).

Manuels scolaires

L'adaptation des manuels scolaires est un problème récurrent soulevé par les associations du handicap. Une plate-forme spécialisée existe (la plate-forme « Platon »), mais seulement pour les taux d'invalidité supérieurs à 80%. L'éducation nationale pourrait financer l'adaptation de certains manuels.

Aménagements et dispenses d'examen.

Les textes régissant l'aménagement et les dispenses d'examens sont divers et pas toujours cohérents. Un travail est engagé pour les réviser. Les premiers concernés sont les troubles du langage écrit et oral, de la parole et de l'audition.

Journée de sensibilisation au handicap du 3 décembre...

Cette journée, décidée par les Nations-Unies il y a près de 20 ans, devrait être mise en oeuvre en France cette année.

Déploiement des Unités d'Enseignement.

Le ministère se fixe l'objectif d'atteindre 100% de création des UE cette année, reconnaissant par là-même les difficultés de la mise en oeuvre. Parmi elles, les obligations de service des enseignants (ORS), sur lesquelles le SNUipp avait à plusieurs reprises attiré son attention. Un nouveau texte est en préparation, qui exige la plus grande vigilance. Le SNUipp a initié une démarche unitaire avec les autres organisations syndicales (voir page suivante).

Projet de loi Paul Blanc

L'un des « pères fondateurs » de la loi du 11 février 2005, le Sénateur Paul Blanc a rédigé une proposition de loi parlementaire, visant à modifier plusieurs dispositions dans le domaine du handicap.

Si les dispositions concernant l'accessibilité ne devraient finalement pas être retenues (elles avaient soulevé l'indignation des associations qui y voyaient un nouveau moyen de contourner les échéances pour bâtiments recevant du public), celles visant les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) pourraient bientôt s'appliquer.

La première modification concerne le statut de ces structures : elles passeraient de celui de groupements d'intérêt public à une structure à durée indéterminée.

Dans la pratique, les personnels pourront être recrutés directement par la MDPH, lui assurant plus d'autonomie, mais aussi peut-être, moins de liens avec les adminis-

trations d'origine. En effet, les MDPH ont été constituées, au début, par la « fusion » de plusieurs organismes : COTOREP, CDES, Services des Conseils Généraux... Les personnels actuellement mis à disposition seraient invités à opter pour un statut plus pérenne.

La loi n'étant pas encore votée dans sa version définitive, il faudra attendre son adoption et la parution des décrets d'application pour en mesurer toutes les conséquences. En tout état de cause, l'implication des personnels de l'éducation nationale au sein des MDPH reste, pour le SNUipp, une condition indispensable, notamment pour l'élaboration des PPS.

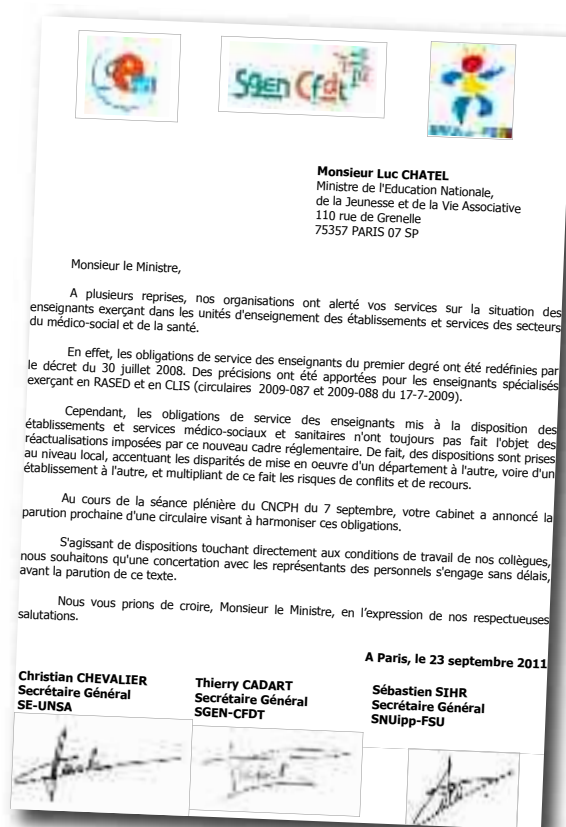
Obligations de service dans les établissements spécialisés du nouveau ?

Depuis plusieurs mois, le SNUipp n'a de cesse d'intervenir auprès du ministère pour que les obligations de service des enseignants affectés dans les établissements ou services médico-sociaux soient remises à plat.

En effet, suite à la parution des décrets 2008-463 et 2008-775 sur la suppression du samedi matin et la mise en place des 108 heures, et faute de textes clairs, les IA et IEN ASH interprètent de façon très diverses la circulaire du 19 avril 1974 : 26, 24, 21 heures, avec ou sans paiement des heures de synthèse...

Devant l'inertie du ministère, à l'initiative du SNUipp, les trois organisations syndicales (SNUipp, SGEN et SE) se sont adressées ensemble au ministre de l'éducation nationale, afin qu'une concertation s'engage sans tarder sur cette question. Aux dernières nouvelles, la circulaire serait en effet en cours de réécriture.

Pour le SNUipp, il est urgent de prendre en compte l'ensemble des tâches des enseignants mis à la disposition de ces établissements ou service (mise en oeuvre de la coopération, élaboration des projets d'accueil individualisés...), sans dégradation des conditions de travail et de rémunération.



Fac-simile de la lettre commune

Etablissements et services : les autres dossiers chauds

La question du devenir et de l'évolution des établissements et services spécialisés reste une préoccupation majeure en cette rentrée.

En effet, les textes sur les unités d'enseignement ont fait disparaître la fonction de Direction Pédagogique, une disposition que le SNUipp a vivement contestée. Dans la pratique, si les anciens directeurs ne sont pas touchés, les nouveaux « coordinateurs » subissent de plein fouet les effets de ce texte : perte des indemnités, missions mal définies...

Par ailleurs, la coopération avec les écoles ordinaires ne se met pas en place, comme l'ont souligné et le rapport du sénateur Paul Blanc et celui du CNCPH. Enfin, l'absence de rénovation des annexes XXIV, la mise en oeuvre des ARS, les menaces sur la convention collective « 66 » pour les personnels sous statut privé (éducateurs, soignants...) contribuent à fragiliser ce secteur.



GUIDE PRATIQUE

Scolarisation des élèves en situation de handicap.

Un guide édité par le SNUipp-FSU en septembre 2011, joint au Fenêtres sur cours n° 358.

Disponible en ligne :

<http://www.snuipp.fr/Scolarisation-des-eleves-en>



Elections professionnelles : dernière ligne droite

Si vous ne l'avez pas encore fait, vous avez jusqu'au 20 octobre 17 heures pour voter aux élections professionnelles organisées dans l'éducation nationale.

Pour cela, il faut vous munir de votre identifiant (reçu par courrier) et de votre mot de passe (que vous aurez récupéré sur le site www.education.gouv.fr/electionspro2011 .

Ce scrutin permet de désigner vos représentants à plusieurs niveaux :

Vos délégués du personnel aux Commissions Administratives Paritaires des professeurs des écoles et des instituteurs :

- **CAPD** (départementale) : mouvement, promotions, temps partiels, disponibilités des PE et instituteurs...
- **CAPN** (nationale) : mouvement inter-départemental, affectations dans les COM, gestions des carrières des PE et instituteurs détachés...

Il permet aussi de désigner vos représentants du personnel aux Comités techniques de l'Education Nationale, pour vous représenter :

- **au CTD** (départemental), **CTA** (académique) : gestion des moyens (carte scolaire, moyens pour la formation), l'hygiène, la sécurité, les conditions de travail, le respect des règles statutaires, le développement des compétences et qualification professionnelle...
- **au CTM** (ministériel) : textes réglementaires, budget, statuts des corps, organisation et contenus du services public d'éducation...



Dans toutes ces instances, et au quotidien, avec la profession, les représentants du SNUipp-FSU agissent :

POUR des politiques qui donnent réellement les moyens de prendre en charge tous les élèves dans leur diversité et de lutter contre les difficultés scolaires :

- Abaisser les effectifs
- Renforcer la maternelle .
- Maintenir et développer les RASED
- Améliorer les dotations en équipements pour toutes les écoles, les ressources et les formations notamment pour la scolarisation des enfants en situation de handicap.

POUR la reconnaissance de notre engagement professionnel et l'amélioration de nos conditions d'exercice du métier :

- Revaloriser nos carrières
 - Augmenter les salaires
 - Garantir l'accès de tous à l'indice terminal de la hors-classe
 - Attribuer des moyens spécifiques à la direction, au remplacement, à l'ASH, aux SEGPA-EREA, à l'éducation prioritaire, l'école rurale
 - Augmenter le nombre de places au concours ;
- Revoir totalement la formation des enseignants

POUR un syndicalisme unitaire, offensif, vivant qui agit pour l'école, les services publics !
Évaluations, carte scolaire, éducation prioritaire, maternelle, EVS, RASED, rythmes... le SNUipp n'a de cesse d'agir avec les parents et ses autres partenaires pour l'école publique.



Pour que la réussite de tous fasse école, ne vous privez pas, **Votez SNUipp-FSU**